

CONSEIL DE QUARTIER SUD GARE DU 7 MARS 2023  
COMPTE RENDU DE RÉUNION

**Rappel de l'ordre du jour :**

- 1 – Informations diverses,
- 2 –Présentation du renouvellement des Habitants Référents Sécurité – Intervention de Lénaïc BRIÉRO, adjointe à la sécurité, au monde combattant et aux politiques mémorielles.
- 3 – Revue de projets immobiliers et d'urbanisme sur le quartier sud gare en présence des services de l'urbanisme de Rennes Métropole.

**1 - INFORMATIONS DIVERSES**

**Budget participatif saison 6** : pour mémoire la période de vote des projets débutera le 13 mai et se déroulera jusqu'au 4 juin. Au prochain conseil de quartier du 13 avril, des porteurs de projet viendront se présenter.

**Le Conseil de quartier du 13 avril** sera consacré aux demandes sur l'enveloppe financière du quartier et à la présentation de l'avis du panel citoyen concernant un plan de circulation sur le secteur Sainte Thérèse.

**Groupe Nature** : Jean René Cloarec, animateur du groupe présente les premières actions de ce groupe avec notamment le recensement de toutes les données connues sur le quartier sur les questions de nature et d'environnement ainsi que les associations qui peuvent intervenir sur cette thématique.

Une autre action en préparation consisterait à ouvrir les vergers privés du quartier pour faire des échanges de fruits, des ateliers de taille, préparation de confitures.... A suivre donc !

## **2 - PRÉSENTATION DU DISPOSITIF "HABITANTS RÉFÉRENTS SÉCURITÉ" ET POINT SUR L'AVANCEMENT DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (2021/2026) PAR LÉNAÏC BRIÉRO, ADJOINTE À LA MAIRE À LA SÉCURITÉ ET PAR ANDRÉ BALAY DU SERVICE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET MÉDIATION (SPDM) DE LA VILLE DE RENNES:**

Madame Briéro rappelle la concertation qui a précédé l'adoption de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (démarche de livre blanc avec les habitants et tous les acteurs concernés). Cette feuille de route a été établie pour la période 2021/2026, elle fixe les priorités d'actions de la Ville et de ses partenaires avec trois grandes ambitions :

- Assurer la sécurité et la tranquillité des rennaises et des rennais,
- Renforcer la prévention auprès des jeunes et agir du côté des parents,
- Favoriser la prise en charge des victimes et notamment des victimes de violences sexistes et sexuelles.

Et deux axes transversaux : renforcer la place des habitants et la communication ainsi que d'améliorer la relation polices-population. (CF document envoyé avec l'ordre du jour)

L'élue présente des exemples de décisions prises :

- La création de 40 postes de policiers municipaux. La Maire souhaitait qu'il y ait plus d'ilotage. Les horaires de présence des policiers sur l'espace public ont été étendus en semaine (ex : jusque 2H 30 du matin en centre-ville et de 10h à 20 h le dimanche dans tous les quartiers). Les agents sont dotés aujourd'hui d'un pistolet à impulsion électrique.
  - L'extension sur le territoire de la vidéo protection lorsque le dispositif est jugé objectivement utile dans le cadre d'une discussion entre le Procureur, la Maire et le Directeur départemental de la sécurité publique.
  - Mise en place d'opérations conjointes et d'opérations coup de poing. Exemple : l'enlèvement des voitures épaves en lien avec la Police Nationale.
  - La création de 5 postes de médiateurs et de 5 postes d'éducateurs spécialisés dans le cadre du contrat de sécurité intégré signé par la Maire et le Premier Ministre ; avec la mise en place du dispositif des binômes de la prévention
    - Le dispositif de rappel à l'ordre pour les jeunes mineurs de 9 à 13 ans qui ne font pas l'objet de décisions de justice. Les enfants sont convoqués à la Mairie avec leurs parents. Sont ainsi évoquées les responsabilités parentales, les peines encourues et l'accompagnement des parents démunis.
    - La médiation municipale : les agents de la ville de Rennes sont formés à de la médiation sociale et déambuleront sur tous les quartiers rennais sur 18 créneaux (soirées ou dimanches après-midi) entre mai et septembre.
    - L'ouverture en septembre 2023 de la maison des femmes victimes de violences sur le site de l'hôpital Sud. Il s'agira d'un accueil pluridisciplinaire avec soutien juridique, social et médical.

Madame Briéro évoque par la suite le trafic de stupéfiant. Il est rappelé que ces délits sont présents à Rennes comme dans toutes les villes en France. Les dealers sont très organisés ; avant les jeunes impliqués étaient connus et il était possible parfois de les raccrocher d'une manière ou d'une autre grâce au travail des acteurs de terrain. Aujourd'hui c'est plus complexe. Les organisations se professionnalisent. Il faut aussi pointer la responsabilité des consommateurs de stupéfiants ; des amendes forfaitaires délictuelles avec inscription sur le casier judiciaire sont prévues. Tout le monde a un rôle à jouer y compris les habitants via des signalements immédiats pour éviter que les présences de dealers ne s'enkystent dans les parties communes d'immeubles ou sur l'espace public.

L'information entre les acteurs de la sécurité est fluide et l'élue à la sécurité fait le point quotidiennement avec le directeur départemental de la sécurité publique.

À noter aussi les rendez-vous polices/habitants dans les quartiers permettant à des habitants de rencontrer dans un lieu neutre des policiers municipaux et nationaux en civil. Le prochain rendez-vous est fixé le 21 mars (prise de rdv avec la direction de quartier).

### **Présentation du dispositif des Habitants référents sécurité (Andréa Balay)**

Le document complet avait été transmis avec l'ordre du jour

## **Contexte**

Le groupe des habitants référents sécurité est un dispositif existant depuis 2015, renforcé par la Stratégie Territoriale de Prévention de la délinquance signée en 2021

Il permet :

- que **la parole des habitants soit relayée** dans les instances de pilotage du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,
- que **certaines de leurs propositions / initiatives contribuent aux réponses apportées** dans la lutte contre l'insécurité et les troubles de la tranquillité publique
- **de participer à des sensibilisations / rencontres / visites** au plus près des institutions et associations rennaises

Le groupe actuel, c'est :

- 30aine d'habitants référents encadrés par une Charte de fonctionnement sur 2 ans
- L'élaboration d'un livret d'accueil et d'un badge HRS
- Participation à différents temps de visites ou sensibilisation (Commissariat / fourrière municipale / Cité judiciaire, partenaires jeunesse au 4Bis, procédure pour la prise en charge des personnes en errance etc.)
- Participation aux instances et prise de parole (CLSPD / Cellule de veille)
- Lien privilégié avec les polices notamment les DCCP
- Participation à des temps de travail (livre blanc de la STSPD / conférence Sens de la fête etc.)

## **Un habitant référent sécurité, c'est quoi ?**

### **C'est un engagement :**

- À **participer aux réunions** de l'Assemblée Plénière annuelle, aux cellules de veille semestrielles de son quartier, ainsi qu'à des réunions de concertations ad hoc (en fonction de son intérêt pour les sujets).
- À recueillir autour de lui (voisins, commerçants, ...), à la faveur d'échanges informels, **des éléments d'ambiance et d'informations sur les problématiques** qu'ils/elles rencontrent en matière de sécurité et de tranquillité publique. L'objectif est d'alimenter les retours qu'il lui est proposé de faire dans les instances.
- À **découvrir et comprendre le fonctionnement des interventions publiques** (partenaires de prévention, police, justice) afin de relayer de l'information fiable dans ses échanges sur le quartier : **Être un citoyen relais**
- Pour ceux qui auront été désignés par une instance (CQ, CCR ou CRCS), **faire régulièrement un point d'information sur l'actualité du partenariat** autour des questions de prévention et de sécurité **au sein de son instance d'origine**.

### **CE N'EST PAS :**

- **Un informateur pour les autorités, ni être dans une démarche de délation**  
Bien qu'un équilibre soit recherché dans la composition du Comité consultatif, aucun de ses membres ne dispose de la représentativité exhaustive des habitants de son quartier; ce n'est d'ailleurs pas un objectif. **La fonction proposée est celle de citoyen relais, régulièrement informé car régulièrement associé aux instances de travail officielles.**
- **Il ne doit pas devenir un circuit de signalement parallèle des problèmes d'insécurité.**  
S'il reçoit de telles demandes, il doit renvoyer les personnes vers les services compétents. **Il peut en revanche favoriser la mise en lien, soutenir les personnes dans leur démarche.** Il fait le relais de manière privilégiée vers :
  - Le dépôt de plainte auprès de la PN (le cas échéant avec mise en lien avec le Délégué Cohésion Police Population).
  - Les numéros d'appels municipaux (Rennes Cité Zen ou Police Municipale).

Le renouvellement des 2 habitants référents pour la période 2023/2025 sur le quartier Sud gare est souhaité d'ici l'été.

Il est ainsi proposé de les élire au Conseil de quartier qui aura lieu au mois de juin.

Sur la forme, il faudra que les personnes intéressées prévoient de se présenter et d'expliquer leurs motivations en quelques minutes simplement.

Mmes Goberon et Marsac, actuelles habitantes référentes sécurité prennent la parole pour témoigner de cette expérience enrichissante, au travers notamment des présentations faites depuis deux ans sur les dispositifs judiciaires, policiers, d'accompagnement social. Les interlocuteurs sont très réactifs lorsqu'elles transmettent des demandes. Beaucoup de demandes d'habitants sont arrivées sur le boîte mail spécialement créée [hrssudgare@gmail.com](mailto:hrssudgare@gmail.com)

### **3 - REVUE DE PROJETS IMMOBILIERS ET D'URBANISME SUR LE QUARTIER SUD GARE EN PRÉSENCE DES SERVICES DE L'URBANISME DE RENNES MÉTROPOLE. (MATHILDE LEGEAIS)**

Un document est remis en séance permettant de localiser les principaux projets immobiliers sur le quartier. Le document de présentation est joint au compte rendu.

Cette revue de projets est issue des engagements de la Charte Construction et Citoyenneté. Les promoteurs se sont engagés à donner davantage d'informations sur leurs projets.

Pour rappel, des documents sont disponibles en Direction de quartier sur les principaux projets et sont mis à jour en fonction de leur état d'avancement.

Zoom sur la cité Jardin Place Bir Hakeim : propriété d'ICF, les maisons seront rénovées et modifiées afin de passer à 93 logements.

18 rue Buféron : un référent chantier doit être désigné par le promoteur. En cas de problème la direction de quartiers Sud-Ouest peut être contactée également

Boulevard Mermoz rive nord : la limite entre Rennes et St Jacques se situe entre les n°26 et 28. Seul permis connu = celui du programme Bouygues en construction au 20-22. Rive sud, la limite entre Rennes et Saint-Jacques se situe entre les n°11 et n°13. Pas de permis ou de projet connu

Quid du devenir des maisons entre le 132 et 138 rue de l'Alma ? Le PLUi n'a pas été modifié sur ce secteur. Réponse : pour le moment pas d'avancée supplémentaire du côté des promoteurs. Ces derniers n'ont donc pas demandé une modification du PLUi.